Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_10-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°10-2026 25 février 2026

PERSONNEL – Création d'un emploi de chargé de projets numériques dans le cadre d'un contrat de projet.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTRY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 - Parc d'activités Alpespace - 113, voie Albert Einstein - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 - Fax : 04 79 70 84 84 - www.cdg73.fr - contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_10-DE

DELIBERATION N° 10-2026

PERSONNEL – Création d'un emploi de chargé de projets numériques dans le cadre d'un contrat de projet.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Il précise que l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, complété par le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée nécessitant des compétences spécifiques en vue de leur réalisation.

L'agent est alors recruté par contrat à durée déterminée dont l'échéance correspond à la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Ce dispositif est adapté aux besoins du Centre de gestion qui doit faire évoluer et moderniser ses outils numériques et métiers. Dans ce cadre, il semble pertinent de créer un emploi non permanent sur le grade de technicien territorial relevant de la catégorie B à temps complet, pour recruter un agent contractuel en qualité de « chargé de projets numériques ».

Il précise que l'agent recruté sera placé sous la responsabilité de l'administrateur systèmes et réseaux et chargé de :

- recueillir, analyser et formaliser les besoins des services métiers, pour optimiser l'exécution des projets, dans une optique d'amélioration des applicatifs métiers,
- participer à l'identification de nouvelles solutions innovantes répondant aux besoins des métiers et des utilisateurs,
- piloter l'ensemble des phases du projet sur chaque volet : cadrage, conception, réalisation, tests, déploiement et accompagnement au changement,
- rédiger des supports documentaires (guides utilisateurs, procédures),
- apporter un appui opérationnel aux utilisateurs dans l'adoption des outils numériques (formations, documentation, sensibilisation) et des processus associés,
- identifier les impacts organisationnels des projets et proposer des actions adaptées,
- recueillir les retours utilisateurs et proposer des évolutions pertinentes,
- participer à la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique, cybersécurité et RGPD,
- contribuer à l'administration de l'infrastructure informatique du Cdg73,
- prendre part à l'assistance des utilisateurs en cas d'incidents informatique.

La réalisation de ce projet numérique est estimée à 3 ans à compter du recrutement de l'agent.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_10-DE

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

VU les délibérations du 17 décembre 2018 et du 16 juin 2020 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du Centre de gestion,

DECIDE de créer un emploi de « chargé de projets numériques » non permanent pour mener à bien le projet d'évolution et de modernisation des outils numériques du Centre de gestion sur le grade de technicien territorial à temps complet,

DIT que la procédure de recrutement sera celle prévue par les décrets du 19 décembre 2019 et 15 février 1988 susvisés,

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, sur le fondement de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, dans les conditions de la présente délibération,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 3 ans,

DIT que le candidat retenu devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac +2/3 en informatique ou disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans le domaine des systèmes d'information,

DECIDE de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un contrat de projet en référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial, selon l'expérience professionnelle du candidat et son niveau de diplôme, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction B2 du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, conformément aux délibérations susvisées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 (Chapitre 12 – article 64131 et suivants)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

François DUNAND